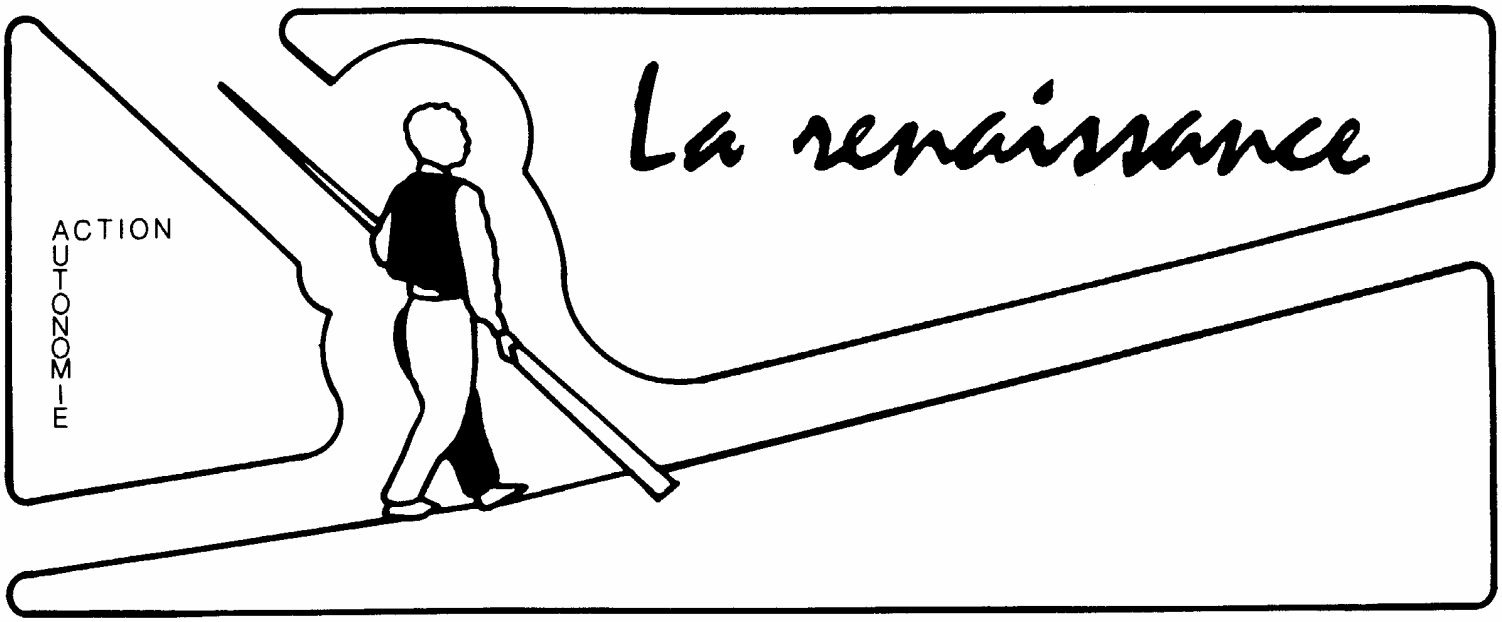

Volume 16 décembre 2009 Numéro 3

Itinérance

La commission des droits de la personnes et des droits de la jeunesse dénonce le profilage social dont sont victimes les personnes itinérantes à Montréal

Dossier femmes

Polytechnique, 20 ans après

Pistolet Taser

Le retrait exigé

Contention et isolement

Amende de 4 000$ pour des traitements non justifiés

Garde en établissement

DÉTENTION ILLÉGALE DANS LES HOPITAUX PSYCHIATRIQUES!

La Renaissance

La Renaissance est le bulletin d'information d'Action Autonomie, le Collectif de défense des droits en santé mentale de Montréal. La Renaissance est un bulletin trimestriel. Il se veut un outil d'information sur les droits et recours en santé mentale ainsi que sur les activités, les recherches et les actions menées par Action Autonomie. Les opinions émises dans le bulletin n'engagent que leurs auteurEs. Toute reproduction de texte est encouragée à condition d'en mentionner la source.

Comité journal

Nathalie Brière — *Anne-Marie Chatel*
Huguette Doyon — *Wilfrid Essiambre*
Ghislain Goulet — *Éric Harris*
Jean-Claude Judon — *Laurent Lachance*
Nathalie Marcotte — *Martin Perrier*

Collaborateurs, collaboratrices

Louise Baron — *Roger Boisvert*
Nicole Cloutier — *Martin Lauzon*
Karine Rondeau

Production

Action Autonomie, le Collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal

Pour plus d'informations communiquer avec:

Action Autonomie
"La Renaissance"
1260 Sainte-Catherine Est #208
Montréal, Qc H2L 2H2
Téléphone: 525-5060

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, troisième trimestre 2009

Meilleurs voeux!

L'Équipe du comité journal

Vous voulez participer à

La Renaissance

Prochaine parution: avril 2010
Date de tombée
pour les articles: mars 2010

Le Billet doux

Une chronique pour vous. Vous voulez commenter l'actualité, vous voulez en rire, vous voulez tourner en dérision nos dirigeants? Cette chronique est pour vous. Faites-nous parvenir vos ***BILLETS*** et on se fera un plaisir de les publier.

Sommaire

Itinérance et profilage social :
La commission des droits de la personnes et des droits de la jeunesse dénonce le profilage social dont sont victimes les personnes itinérantes à Montréal — pages 3-4

Dépôt du rapport de la Commission parlementaire sur l'itinérance
Pour une Politique dans les plus brefs délais — pages 4-5

Pistolet Taser
Le retrait exigé — page 8

Dossier femmes
La violence faite aux femmes n'est jamais banale! — page 9
Polytechnique, 20 ans après — page 10

Garde en établissements
Détentions illégales dans les hôpitaux psychiatriques — pages 11-12
Lettre au Ministre de la santé et des Services sociaux — pages 12-13
Quelques chiffres — page 12

Action communautaire
Les organismes communautaires de tout le Québec reçoivent un appui massif d'une majorité de députés. — pages 14 –15

Abus policiers
Le Projet RADIS (Rapport d'abus et de discrimination) — page 20

Chroniques
Billet doux:
- Le DSM, c'est complètement fou — pages 6-7
- Miroir, miroir, dit moi qui est la plus belle — pages 16-17
- Pauvre *toît , « maudites bébites »* — pages 18-19

Caricatures — pages 7-13-19-22
Chronique artistique — page 22
Écho d'ailleurs: *La psychiatrie malade de son enfermement* — pages 7 et 13
Doc Mailloux: Jugement rendu! — page 15
Chronique de la folie ordinaire: La foire aux fantasmes — pages 21- 22
"L'usage du tabac est mortelle"

Itinérance et profilage social

LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE DÉNONCE LE PROFILAGE SOCIAL DONT SONT VICTIMES LES PERSONNES ITINÉRANTES À MONTRÉAL

Montréal, le 10 novembre 2009 – La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse presse la Ville de Montréal d'abroger deux règlements municipaux qui ciblent les itinérants et demande au Service de police de la Ville de Montréal de modifier ses normes et politiques institutionnelles qui ont un impact discriminatoire sur les sans-abri.

Dans son avis *La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal : un profilage social,* publié aujourd'hui à Montréal, la Commission adresse 14 recommandations aux divers paliers de gouvernement, ainsi qu'au service de police de Montréal, et propose des mesures détaillées qui doivent faire partie la politique gouvernementale sur l'itinérance.

« *On peut lutter contre le phénomène de l'itinérance sans s'attaquer aux personnes itinérantes. Ce n'est pas en se limitant à leur donner des contraventions qu'on va régler le problème* », a précisé le président de la Commission, monsieur Gaétan Cousineau.

L'avis de la Commission conclut que le profilage social dont font l'objet les sans-abri de Montréal est discriminatoire et contraire à la *Charte des droits et libertés de la personne.*

C'est pourquoi la Commission demande à la Ville de Montréal d'abroger l'ordonnance de l'arrondissement Ville-Marie fermant ses 15 derniers parcs qui étaient encore ouverts la nuit, ainsi que les dispositions du règlement qui interdit spécifiquement les chiens dans le parc Émilie-Gamelin et le square Viger, deux parcs fréquentés par des sans-abri.

Ces règlements, ainsi que plusieurs normes et politiques du SPVM en matière de lutte aux incivilités, qui qualifient de « dérangeante » et « insécurisante » la présence des personnes itinérantes, doivent être modifiés parce qu'ils font des personnes itinérantes des cibles désignées du contrôle et de la surveillance policière.

Saisie de cette problématique en 2004, la Commission a participé aux travaux du Groupe tripartite sur l'itinérance, qui a réuni des représentants municipaux et des organismes communautaires, et a permis la mise en place d'un certain nombre d'initiatives, comme la création d'une clinique juridique spécialisée et l'Équipe de médiation urbaine. Ce groupe tripartite avait déploré le fait que la remise de contraventions pour des infractions mineures affectait particulièrement la population itinérante et menait, dans une proportion élevée, à leur emprisonnement pour non-paiement d'amende. C'est alors que la Commission s'est engagée à évaluer dans quelle mesure les règlements municipaux et leur application sont conformes à la *Charte des droits et libertés de la personne*.

Un jeune montre la série de contraventions que les policiers montréalais lui ont remis pour des entorses aux règlements municipaux. (source Le Devoir)

Selon l'avis de la Commission, cette surjudiciarisation des personnes itinérantes repose sur des pratiques policières ciblées destinées à libérer l'espace public plutôt qu'à l'application neutre et impartiale de la loi.

La Commission démontre, exemples à l'appui, que les sans-abri de Montréal font l'objet d'un profilage social, alors qu'ils se voient remettre des contraventions pour des infractions qui ne sont pas ou qui sont rarement sanctionnées par les policiers lorsqu'elles sont commises par d'autres citoyens, comme

traverser la rue ailleurs qu'à l'intersection ou se coucher sur un banc public, ou encore lorsqu'ils reçoivent cinq contraventions la même journée pour avoir gêné la circulation.

Bien que les personnes en état d'itinérance représentent moins de 1 % de la population, elles ont reçu 31,6 % des constats pour infraction municipale par la police en 2004, et 20,3 % en 2005. Le nombre de constats émis chaque année à des personnes itinérantes en vertu des règlements municipaux et de la Société de transport de Montréal a connu un bond de 327 % entre 1994 et 2005.

L'avis de la Commission précise que si, dans le cas du profilage racial, c'est la couleur de la peau qui est l'élément déclencheur de la discrimination, dans le cas du profilage social ce sont plutôt des signes visibles de pauvreté et de marginalité. La stigmatisation des sans-abri dans les normes et règlements de la police et le profilage qui s'ensuit portent atteinte au droit de ces personnes à la sauvegarde de leur dignité sans discrimination fondée sur la condition sociale.

L'avis novateur de la Commission recommande au gouvernement de financer la construction de logements sociaux et d'investir davantage dans des mesures de soutien à la réinsertion sociale des personnes itinérantes. La Commission demande aussi au gouvernement du Québec de renforcer, dès que possible, les droits économiques et sociaux de la Charte pour protéger les populations les plus vulnérables de la société, notamment les personnes en état d'itinérance.

« *Cet avis fournit le cadre qui permettra à tous ceux et celles qui veulent en finir avec l'itinérance de travailler ensemble pour mettre en place des solutions durables* », a indiqué M. Cousineau.

L'avis, un sommaire, les recommandations, ainsi que des fiches d'information sur *La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal : un profilage social*, sont disponibles au www.cdpdj.qc.ca

Source

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Dépôt du rapport de la Commission parlementaire -

POUR UNE POLITIQUE DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS

Le gouvernement doit concerter tous ses ministères concernés pour mettre en place une Politique en itinérance rapidement. Tel est le message clair et unanime du rapport de la Commission parlementaire sur l'itinérance rendu public le 4 novembre 2009.

En recommandant cette mesure, les députéEs ont repris le message largement exprimé durant la commission parlementaire. Ils ont aussi recommandé plusieurs des demandes portées par le milieu. Cette Commission s'est tenue de septembre 2008, où elle s'était ouverte à Montréal en avril 2009. Le pari dans la demande de la tenue de cette commission était de faire valider la nécessité d'une Politique globale en itinérance, tel que le demande le Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec (RSIQ) depuis 2006. Il s'agit sans équivoque d'un pari gagné. Le milieu communautaire, les villes dont Montréal, des institutions, tels le CSSS Jeanne-Mance, la Commission des droits de la personne et le Barreau ont étayé pourquoi cette politique est nécessaire pour répondre aux besoins grandissants. Le rapport même de cette commission reprend les grands axes de la Politique que prône le RSIQ, au niveau du droit de cité, des droits au logement, au revenu, de l'accès aux services, etc.

Une réserve importante dans le contenu de ce rapport est le choix qu'ont fait les députéEs de privilégier des recommandations pour agir en sortie de l'itinérance, plutôt que des actions globales tant pour réduire l'itinérance que la prévenir. Certaines recommandations de leur apport intègrent cependant cette vision globale.

Des actions pour bâtir la Politique

Le rapport de la Commission recommande plusieurs mesures qui permettront au gouvernement de se doter d'une politique adéquate. **Sur la judiciarisation**, le rapport demande aux villes de reconnaitre le droit à l'espace public, d'agir autrement que par la judiciari-

sation. Il demande au gouvernement d'éviter le coûteux emprisonnement pour non paiement d'amendes et que soit adoptée une politique de radiation comptable de contraventions, reprenant en essence la demande d'amnistie exprimée par le RAPSIM.

Sur le logement, le rapport est aussi assez solide. Sa première recommandation est que les villes adoptent un plan de sauvegarde des maisons de chambres. Il recommande aussi que le gouvernement assure un financement quinquennal du volet 3 du programme AccèsLogis, qui permet la réalisation de logements sociaux pour personnes itinérantes ou à risque de l'être. Il demande aussi que le financement du soutien communautaire dans ces logements, soit assuré dès le départ pour les organismes qui développent ces logements. Le RAPSIM et plusieurs autres groupes demandaient un investissement accru et sur plusieurs années pour répondre aux besoins globaux en logement et ainsi agir en amont de l'itinérance.

Le rapport reprend aussi la demande exprimée à Montréal par la Ville, le RAPSIM et la FOHM que soit revue la notion d'*(in)*équité interrégionale dans l'approche du financement du Ministère de la santé, cette notion ayant grandement défavorisée Montréal où sont concentrés les besoins.

Le rapport reprend les demandes exprimées par le RAPSIM pour que soit amélioré **l'accès aux services**, tant par les Centres hospitaliers, les services généraux que les services spécifiques, tels des lieux de dégrisement. Il demande au gouvernement de revoir sa décision de ne pas aller de l'avant avec la mise en place de **sites d'injection supervisée.**

Des faiblesses et des surprises

Un des éléments décevants du rapport est la faiblesse des actions recommandées sur la **pauvreté,** outre que soit respectée la décision du tribunal administratif du Québec garantissant l'accès au chèque d'aide sociale pour les SDF. Un autre élément faible est sur **la responsabilité des institutions,** où il est demandé aux Agences de s'assurer que des plans de transition soient prévus par les institutions (centre jeunesse, CH, milieu carcéral) sans prévoir de moyens concrets.

Au niveau du financement des groupes le rapport s'avance aussi sur plusieurs points, comme d'accorder un financement suffisant et récurrent, sur trois ans. Il demande aussi que soit créé un programme de financement itinérance au MSSS. Ces deux points ne constituaient pas des demandes du milieu.

Une Politique dans les plus brefs délais… et un plan d'action rapidement ?

Dans une approche pour obtenir l'unanimité, la Commission recommande à la fois une Politique en itinérance, pour sa vision globale, et un Plan d'action pour développer des réponses rapides, ce dernier plan étant l'approche privilégiée par le gouvernement à date. Les députéEs proposent pour ce plan de prioriser quelques recommandations, dont celles sur le logement social, la formation et la responsabilité des institutions.

Reste à voir ce que contiendra le plan d'action annoncé par la ministre. Un plan d'action pourrait servir à bâtir une politique. Sa nécessité sera justifiée par la démonstration qu'un plan d'action, simple collage de certaines mesures existantes ou partielles, est largement insuffisant pour obtenir une action gouvernementale globale pour réduire et prévenir l'itinérance.

La ministre aux services sociaux devra rendre des comptes en commission parlementaire en novembre 2010 sur les progrès accomplis dans la mise en place de son plan d'action et d'une Politique en itinérance. Le RAPSIM maintiendra les pressions bien d'ici là pour que le gouvernement apporte une réponse aux besoins.

Source:

RAPSIM - 4 novembre 2009

Billet doux

Le DSM, c'est complètement fou!

Ce texte est inspiré (librement) d'un article publié par la revue Maclean le 15 Juin dernier et dont l'auteur est Scott Feschuk. Cet article traite avec humour du DSM (d-Diagnostic and Statistical Manuel of Mental Disorders).

Ce gigantesque volume est mis à jours depuis les années 50.Il est la Bible des psychiatres. De révision en révision on y note une. constance ,on y recense en plus de maladies mentales ... Dans le texte précité, on apprend que The New England Journal of Medecine a découvert dernièrement que plus de la moitié des 137 psychiatres travaillant à la rédaction du DSM ont des liens avec l'industrie pharmaceutique. Un prof américain a aussi découvert que dans les groupes travaillant sur le DSM, tout le monde a des liens avec l'industrie pharmaceutique…Ce n'est pas le phénomène qui surprend, c'est plutôt son étendue. Pour reprendre une vieille expression :quand on sait avec qui quelqu'un fait son lit, on sait avec qui il couche. Alors chers professionnels vous devriez vous gardez une petite gène ..Donc pour en revenir aux "meds", ne vous en faites pas trop on trouve parfois la "pilules miracle" avant la maladie qu'elle sera appelée à traiter.

Nous sommes donc en droit de faire le lien entre le manque d'éthique des auteurs du DSM et leurs copinage avec l' industrie pharmaceutique. Parlons maintenant de nos très chers (sous tous les sens du terme) psychiatres.

Lors de nombreuses conférences et autres cours de perfectionnement qui leurs sont offerts sur des bateaux de croisières ou dans des hôtels de luxe payés par les pharmaceutiques, on peut imaginer avec amusement le genre d'amuse-gueules offert. .Un grand vase plein de pilules de toutes sortes. Cher Dr, essayer donc la petite rouge cette couleur vous va si bien au teint. À un autre ,vous on sait que vous préférez les petites pilules bleues malheureusement elles ne sont pas fournies à bord de la croisière s'amuse. Il fallait les emporter avec vous. Dommage vous manquer de belles occasions…Allons donc, il y aurait exagération. Pas tant que cela, une copine m'a raconter que son psy lui a candidement avouer essayé toutes les pilules qu'il prescrit. Ce psy ne sait peut-être pas que la toxicomanie (même à des fins soit disant expérimentales fruit de sa très grande conscience professionnelle) est considéré par le DSM comme une maladie mentale!

Le manque d'éthique c'est comme un élastique –au niveau de la crédibilité-à force de tirer dessus ça vous pète à pleines gueules Mrs et Mme les DR(Es).

Parlons maintenant des nouveaux diagnostics les plus farfelus. Parmi eux, vous êtes trop "texto" ou courriel. Ce n'est pas un phénomène de société. C'est une nouvelle pathologie.. Les ados doivent tous en être atteints. La technologie évolue alors les auteurs du DSM "se mettent à la mode " car ils sont toujours à la recherche de la moindre bibitte.. Si vous êtes amère dans la vie et vous vous en sentez impuissant ,ce n'est pas parce qu'il y a trop d'injustice dans ce monde de fous. C'est vous qui l'êtes !Oui, oui, l'amertume combiné à un sentiment d'impuissance est une nouvelle "folie ". Pour quelqu'un qui perd son emploi à cause de la crise économique et qui malgré ses efforts ne s'en retrouve pas un autre job ;ce n'est pas le néo-libéralisme qui est une maladie en soi , c'est le chômeur impuissant devant la situation et qui devient amère qui est fou. Cela va de pair avec ce système qui ne vise qu'a déresponsabiliser la société tout en responsabilisant à outrance les individus. De même les guerres et les génocides vous rendent amer face au genre humain. Ben voyons, vous êtes très atteint. Vite courez chez le psy! Nul doute, vous n'êtes pas sensible. Vous êtes simplement "timbré"…

Si quelqu'un se retrouve improductif c'est de sa faute .Il peut être paresseux ou manquer de résilience bref il est loco. Comme le disait si bien une chanson de Daniel Boucher "Ma gang de malades".

Selon le DSM être "ramasseux" constitue aussi un nouveau type de folie, vous garder tous vos vieux journaux de la Renaissance…Attention vous êtes mal "barrés".

Selon le chroniqueur du Maclean une mauvaise habitude d'hier est aujourd'hui un désordre mental. En terminant son article Scott Feschuk écrit :félicitation, l'association Américaine de psychiatrie a catalogué l'étalage complet des comportements humains et les définit presque tous comme relevant de la folie. Si vous avez du temps à consacrer à la lecture du DSM vous vous trouverez sûrement des diagnostics dont vous vous ignoriez atteint .Vous pouvez même en collectionner plusieurs. C'est tout le plaisir de la chose! Ne vous en faites pas pour ça puisque selon ce savant ouvrage nous sommes tous qu'une bande de "timbrés". Comme le disent les anglais "Welcome to the club!"

Anne-Marie Chatel

OPÉRATION VIGILANCE:

Tribunal en santé mentale

Nous invitons les organismes, les intervenants et les personnes concernées à nous transmettre toute information concernant les travaux du TSM. Veuillez contacter **Action Autonomie au 514-525-5060.**

Écho d'ailleurs

La psychiatrie malade de son enfermement (France)

La contention des patients, sans véritable contrôle, est devenue quasi systématique dans les hôpitaux, au grand dam des personnels.

Les personnels soignants de la psychiatrie n'aiment pas en parler. Comme si c'était la caricature de leur travail. Comme si revenait le fantasme du film *Vol au-dessus d'un nid de coucous* avec ces psychiatres qui enferment leurs malades en toute impunité. Comme si, aussi, les profanes ne pouvaient pas comprendre.

Aujourd'hui, pourtant, la situation autour des mesures d'enfermement et de contention - c'est-à-dire des patients attachés - dans les hôpitaux psychiatriques est inédite en France. Est-ce le grand retour de l'enfermement ? Depuis la Seconde Guerre mondiale, en tout cas, on n'a jamais connu cela. Les chambres d'isolement et les mesures de contention se sont multipliées. Il y a vingt ans, elles étaient rarissimes, aujourd'hui elles sont partout, dans presque tous les services de psychiatrie publique. Il n'y a aucun chiffre officiel, mais, jusqu'aux plus hautes autorités sanitaires, nul ne s'en étonne, bien au contraire. Ces dernières justifiant sans complexe cette privation de liberté, qui se fait pourtant en dehors de tout contrôle juridique sérieux.

Sécuritaire. En décembre 2008, juste après l'assassinat d'un jeune par un malade mental échappé de l'hôpital psychiatrique de Saint-Egrève (Isère), Nicolas Sarkozy avait tenu un discours uniquement sécuritaire pour la prise en charge des malades mentaux. Sur le moment, personne ne s'était trop étonné d'un plan pour créer 200 chambres nouvelles d'isolement. *«Pourquoi ? Ils en manquent ?»* ironisait, alors, un psychiatre de Lille. *«Le plus grave, ce n'est pas qu'il y a en ait,* note avec bon sens le Dr Alain Mercuel, chef du service santé mentale et exclusion sociale du centre hospitalier de Sainte-Anne, à Paris, *car on a besoin parfois d'isoler des patients. Mais l'impression que l'on a, c'est que chacun fait sa tambouille personnelle, au gré des difficultés de service».* Sans contrôle ni évaluation, sans même

Suite page 13

Retrait exigé!

Le site internet Cybersolisdaires.org officialisait récemment que la Coalition pour un moratoire sur le Taser, changeait d'appellation, devenant à partir du 21 octobre 2009, la Coalition pour le retrait du Taser, cette arme, qui suscite la controverse un peu partout. En effet, la Coalition en est venue à ce changement d'appellation, suite aux derniers développements concernant le pistolet à impulsions électriques fabriqué par la compagnie « Taser international ». Cette dernière ayant émis une directive qui recommandait de ne pas viser la région de la poitrine, avouant par le fait même que le pistolet à impulsions électriques pouvait provoquer des décès. Face à cet aveu, le président de la coalition, M. Dominique Peschard, a demandé par communiqué le retrait pur et simple du pistolet à impulsions électriques (Taser).

Pourquoi exiger le retrait du Taser?

Rappelons-nous qu'au mois d'août dernier, des policiers de la ville de Québec avaient utilisé le Taser dans un centre de réadaptation en déficience intellectuelle pour contrôler un homme atteint de trisomie. Cette intervention avait eu lieu malgré les recommandations de Paul kennedey, commissaire aux plaintes du public contre la GRC, et du commissaire Thomas Braidwood affecté à l'enquête dans l'affaire Robert Dziekanski, immigrant polonais de 40 ans, décédé à l'aéroport de Vancouver le 14 novembre 2007 suite à l'utilisation du pistolet Taser.

Pour sa part, la coroner Me. Catherine Rudel-Tessier estime que l'utilisation de cette arme à décharge électrique pourrait avoir contribué au décès de Quilem Registre, un homme de 38 ans qui a reçu 6 décharges en moins d'une minute, le 18 octobre 2007 et qui en est décédé par la suite, rapportait La presse Canadienne le 29 août dernier. La coroner estime que le Taser ne peut-être considéré comme la cause directe du décès de M. Registre, mais elle pense que l'usage de cette arme dans un contexte d'agitation y a probablement contribué. Dans le même ordre d'idée, Mme Anne Sainte-Marie, d'Amnistie internationale Canada francophone, constate que malgré plusieurs mises en garde concernant l'utilisation du Taser on ne dénote aucun changement au niveau des pratiques d'utilisation de cette arme.

De son côté, l'avocat et conseiller d'arrondissement du district de Loyola à Montréal, Warren Allmand, affirme que le cas de Quilem Registre indique clairement que les policiers ignorent la façon adéquate d'intervenir avec des personnes en crises et considèrent toujours le Taser comme un moyen adéquat pour contrôler les dites personnes. Soulignons aussi qu'on dénombre 50% de personnes blessées suite à l'utilisation d'une décharge de Taser.

FIN

Éric Harris

http://www.radio-canada.ca/regions/Montreal/2008/08/29/001-mort-registre-taser_n.shtml

http://cybersolidaires.typepad.com/ameriques/2009/10/retrait-du-taser.html

La violence faite aux femmes n'est jamais banale!

Le 25 novembre 2009, dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le comité organisateur de la campagne des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faites aux femmes (regroupant des groupes des femmes et des groupes de défense des droits) a diffusé la déclaration : '' la violence faite aux femmes n'est jamais banale''. Pour que tous et toutes puissent la connaître, nous vous la présentons :

Il y a vingt ans, le 6 décembre 1989, quatorze jeunes femmes ont été assassinées par un homme qui en voulait aux femmes et à leur avancée dans la société. Depuis, les féministes sont couramment pointées du doigt pour avoir osé faire un lien entre cet acte meurtrier et les multiples violences exercées à l'endroit des femmes. Or nous sentons encore l'urgence de transformer les normes sexistes et patriarcales qui les perpétuent.

Action Autonomie y était, merci à Perlette, Linda Denise et Louise.

Nous affirmons que la violence sexiste existe toujours. Ici, au Québec, comme partout dans le monde.

Nous nous portons à la défense de nos mères, de nos sœurs et de nos filles qui subissent de la violence dans leur couple. Nous sommes bouleverséEs qu'autant de nos amies et amoureuses doivent se débattre contre des agressions sexuelles. Nous marchons aux côtés de celles qui fuient des régimes politiques qui tolèrent la violence envers les femmes. Nous sommes scandaliséEs que certains profitent de la précarité des emplois occupés par des femmes immigrantes pour les exploiter.

Nous sommes blesséEs par le fait que ce sont des proches, donc des personnes de confiance qui commettent la plupart des agressions à l'endroit des filles et des femmes. Nous dénonçons les actes de violence perpétrés par les « soignants » envers des femmes handicapées ou aînées. Nous ne tolérons plus le harcèlement sexuel au travail. Nous refusons l'indifférence face à la « disparition » de femmes autochtones. Nous nous solidarisons pour que cesse la publicité sexiste et la sexualisation de l'environnement. Nous dénonçons les agressions impunies vécues par les femmes dans l'industrie du sexe.

Les violences répétées portées contre les unes maintiennent toutes les femmes dans un état de peur. Elles portent atteinte à leur dignité, leur liberté et leur droit à l'égalité.

En adoptant une vision égalitaire dans nos relations, en prenant toutes les formes de violence au sérieux, en refusant de les banaliser et en les dénonçant, nous pouvons mettre fin à la violence envers les femmes. Nous prenons la parole pour reconnaître la pertinence du mouvement féministe. Il est incontournable. C'est un mouvement d'espoir et de solidarité. Ensemble, nous pouvons construire un monde plus égalitaire.

FIN

Source: Comité organisateur de la campagne des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faites aux femmes

vol 16 no3, décembre 2009

Polytechnique, 20 ans après

Il y a eu 20 ans dimanche que Marc Lépine a fauché la vie de 13 étudiantes et d'une employée de l'École polytechnique de Montréal. Un millier de personnes se sont réunies à la basilique Notre-Dame, dimanche, pour honorer leur mémoire, mais aussi pour rendre un vibrant hommage aux femmes.

Journée de commémoration

Une cérémonie s'est déroulée à la Place Émilie Gamélin pour souligner le 20e anniversaire des tristes évènements de Polytechnique.Photo: Robert Skinner, La Presse

Plus tôt dans la journée, environ 500 personnes s'étaient massées à la place Émilie-Gamelin à l'invitation de la Fédération des femmes du Québec (FFQ). Elles ont formé une chaîne humaine afin de dénoncer la violence faite aux femmes et pour plaider en faveur de l'égalité des sexes. Quatorze banderoles blanches portant chacune le nom de l'une des victimes ont été suspendues au milieu du parc.

Plusieurs personnes ont également déposé des fleurs au pied du monument érigé près du campus de l'Université de Montréal, en hommage aux victimes.

La tuerie à Polytechnique a marqué l'inconscient collectif québécois. Le 6 décembre 1989, Marc Lépine a assassiné 14 personnes pour la seule raison qu'elles étaient des femmes. Au fil des ans, cette date est devenue la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

«Il faut se rappeler des jeunes femmes qui sont mortes, mais aussi pourquoi elles ont été tuées. Elles ont été tuées par un homme qui leur en voulait pour leur avancement dans la société», a rappelé la présidente de la FFQ, Alexa Conradi. «Il faut également profiter de cette journée pour voir ce qu'il reste à changer. Les féministes sont encore au banc des accusés alors que les problématiques de violence faites aux femmes, la pauvreté et l'accès au pouvoir demeurent des problèmes très importants. Nous n'avons pas fini d'entendre parler d'égalité.»

Une mère et sa fille ont déposé des fleurs devant le mémorial dédié aux jeunes femmes tuées le 6 décembre 1989 à la Polytechnique de Montréal. Bernard Brault, La Presse

vol 16 no3, décembre 2009

Détentions illégales dans les hôpitaux psychiatriques

Plusieurs centaines de personnes sont détenues illégalement dans les hôpitaux psychiatriques

C'est la conclusion qui ressort d'une récente étude portant sur l'application de la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui et réalisée par l'organisme Action Autonomie, un organisme de promotion et de défense des droits en santé mentale de Montréal.

L'étude révèle que dans la grande majorité des requêtes de gardes autorisées, les hôpitaux gardent pendant près d'une semaine des personnes qui refusent leur hospitalisation, ce sans ordonnance du tribunal. C'est le cas ici pour 85% des requêtes de garde en établissement présentées par les établissements de santé de Montréal en 2008. Ces requêtes concernent **1329 personnes.** « Nous pouvons affirmer que la majeure partie de ces personnes ont subi **une détention civile illégale et ont été privées de leurs droits fondamentaux** à souligné Ghislain Goulet, organisateur communautaire à l'organisme Action Autonomie.

À moins qu'une personne ne donne un consentement libre et éclairé ou que la loi ou le tribunal ne l'autorise, il est interdit de garder une personne en établissement en vue de la soumettre à une évaluation psychiatrique ou à la suite d'une évaluation psychiatrique rappelle Karine Rondeau, conseillère en défense des droits à Action Autonomie. Une seule exception à cette règle, c'est lorsque l'état mental d'une personne présente un danger grave et immédiat pour elle-même ou pour autrui. Dans cette situation, le législateur a prévu une mesure d'exception : la garde préventive. Cependant, note Ghislain Goulet, la garde préventive ne peut excéder 72 heures et non les 6 jours de détentions utilisés par les hôpitaux actuellement.

Le groupe Action Autonomie a interpellé le ministre de la Santé à plusieurs reprises ces dernières années concernant les pratiques abusives entourant l'application de la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes pour autrui. L'organisme étudie actuellement différents scénarios de recours pour faire cesser ces pratiques illégales et abusives.

L'étude intitulée « Nos libertés fondamentales… dix ans de droits bafoués! » a été réalisée à partir des requêtes de garde en établissement présentées au palais de justice de Montréal pour l'année 2008.

Cette étude met en lumière les pratiques des hôpitaux et départements de psychiatrie en matière de garde en établissement Ces dernières découlent de l'application de la *Loi pour la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui* (P-*38.001*) qui en est une d'exception, puisqu'elle permet de priver de liberté des individus, ce à l'encontre des dispositions des chartes canadienne et québécoise.

Action Autonomie
le Collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal

Nos libertés fondamentales…

Dix ans de droits bafoués!

Étude sur l'application de la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui

District de Montréal 2008

Octobre 2009

À Montréal, le nombre de requêtes de garde en établissement est en croissance depuis 1999 pour atteindre un sommet de 2460 en 2008. L'application de cette loi est actuellement peu ou pas surveillée par les autorités concernées et l'évaluation de son application par le Ministère de la Santé et des Services Sociaux est réclamée par les groupes de défense des droits, en vain, depuis plusieurs années.

Rappelons que, compte tenu de nombreuses dénonciations en la matière ces dernières années, le Protecteur du citoyen en a fait un dossier d'enquête systémique à l'automne 2008.

FIN

Quelques chiffres

Évolution du nombre de requêtes total selon les établissements requérants pour les années1996,

	1996*	1999**	2004	2008
	n	n	n	n
Garde provisoire	370	269	391	458
Garde en établissement	956	1085	1454	1564
Renouvellement	265	168	327	438
Total	**1591**	**1619**	**2172**	**2460**

1999, 2004 et 2008

Nombre de requêtes de garde en établissement par centre hospitalier. (6 principaux établissements)

	Garde	%	Renouvellement	%
Douglas	305	19,56%	117	30,39%
CUSM	267	17.1%	43	11.2%
Louis-H.	221	14,18%	78	20,26 %
CHUM	157	10,07%	17	4,42%
Sacré-Coeur	146	9,36	48	12,47 %
Maisonneuve-Ros.	90	5,77 %	27	7,01 %

Lettre au Ministre

M. Yves Bolduc
Ministre de la santé et des Services sociaux

Monsieur le Ministre,

Action Autonomie est le Collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal. Nous accompagnons les personnes qui utilisent les services de santé mentale dans diverses démarches de défense de droits, et ce, auprès de différents interlocuteurs. Nous intervenons également sur le plan collectif et politique afin de participer à l'avancement des droits et des pratiques en santé mentale.

La *Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui* (Loi P-38.001) autorisant la garde en établissement, ce que certains appellent encore la « cure fermée » est au cœur des préoccupations de notre organisme, car notre pratique nous démontre que les abus vécus par les gens internés sont nombreux et chose courante.

Monsieur le Ministre, le 18 décembre 2008, nous vous interpellions concernant les dysfonctionnements importants que nous relevions relativement à l'application de la Loi P-38.001 et réitérions l'urgence d'évaluer l'application de la Loi et d'y apporter les correctifs nécessaires.

Le 7 octobre dernier, nous rendions publique notre plus récente étude sur l'application de la P-38.001 « Nos libertés fondamentales… dix ans de droits bafoués! » réalisée à partir des requêtes de garde en établissement présentées au palais de justice de Montréal pour l'année 2008.

Or, notre étude de 2008 confirme les diagnostics posés dans les études précédentes (1999 et 2004) concernant des pratiques tout à fait questionnables relativement à la mise sous garde en établissement de plusieurs centaines de personnes. Sans reprendre l'ensemble des situations problématiques soulevées dans notre étude, nous désirons attirer votre attention sur le caractère « nébuleux » entourant la mise sous garde préventive des personnes, une mesure en principe d'urgence et qui se veut tout à fait exceptionnelle. Actuellement, la garde préventive semble être une mesure généralisée et qui ne fait l'objet d'aucun encadrement. Nous attirons

aussi votre attention sur le fait que dans la grande majorité des requêtes de gardes autorisées, les hôpitaux gardent pendant près d'une semaine des personnes qui refusent leur hospitalisation, ce sans ordonnance du tribunal. Pourtant, la Loi prévoit un délai maximum de 72 heures. C'est le cas ici pour 85% des requêtes de garde en établissement présentées par les établissements de santé de Montréal en 2008. Ces requêtes concernent **1329 personnes.** Nous pouvons affirmer que la majeure partie de ces personnes ont subi **une détention civile illégale et ont été privées de leurs droits fondamentaux**.

Monsieur le Ministre, la situation est urgente, les violations de droits à l'égard des citoyenNEs doivent cesser, et ce, sans délais. Les personnes concernées par ces abus ont besoin de votre aide et attendent, de votre part, des gestes concrets pour apporter les correctifs nécessaires.

Comme toujours, nous vous assurons de notre entière disponibilité pour discuter de la question et vous partager plus amplement notre souci et notre expertise en termes de respect des droits des personnes. Entre temps, nous continuerons à jouer notre rôle de promotion et de sensibilisation aux droits en interpellant les principaux acteurs et partenaires impliqués dans l'application de la Loi et concernés par les respects des droits de la personne.

Action Autonomie, le Collectif

Suite de la page 7

respecter les règles de fonctionnement, faute de personnel.

Depuis quelque temps, Jean-Marie Delarue, contrôleur général des lieux de privation de liberté, a pris en charge ce dossier et, avec son équipe, multiplie des visites. *«Nous n'avons pas à juger la pertinence de ces mesures d'isolement, mais ce qui nous frappe à présent, c'est la variété des pratiques dans un même hôpital ou entre deux établissements. Et surtout l'absence de toute évaluation.»* Il ajoute : *«On a rencontré certaines formes de brèves phases d'isolement, juste quelques heures, le temps d'un répit thérapeutique nous dit-on. Cela peut se comprendre. Mais nous avons constaté des durées longues, très longues, de plusieurs semaines. Et nous avons vu aussi des isolements sans fin. Comme dans ce service de psychiatrie d'un hôpital général où un malade est enfermé dans une chambre avec un seul matelas, à moitié nu. Il est là depuis des années…»*

Quand on lui demande ce qu'en disent les patients isolés, Jean-Marie Delarue note que la plupart d'entre eux se plaignent de ne voir jamais, ou si peu, leur psychiatre.

Choqués. Aujourd'hui, à Montreuil, en Seine-Saint-Denis, le collectif de la Nuit sécuritaire (www.collectifpsychiatrie.fr), qui s'était formé en riposte au discours de Nicolas Sarkozy de décembre dernier, va discuter toute la journée de cette question. Un débat que les membres du collectif jugent essentiel mais difficile car, même eux, sont gênés, certains choqués devant ces pratiques d'enfermement, d'autres moins. *«On doit affronter cette question et ne pas se taire»*, explique le psychiatre, Hervé Bokobza, coordonnateur de ce collectif.

Michel Guyader, médecin chef de secteur dans l'Essonne, est plus virulent. Forte personnalité, il est l'un des rares psychiatres publics à se révolter ouvertement contre ces pratiques : *«C'est pour moi, un déshonneur.»* Mais il reconnaît aussi : *«Dans mon service, il y a une chambre d'isolement, qui est trop utilisée. J'ai essayé de faire un moratoire, mais j'ai du mal.»*

Source Libération

Les organismes communautaires de tout le Québec reçoivent un appui massif d'une majorité de députés.

Le 16 novembre dernier, près de 500 personnes impliquées dans des organismes communautaires en santé et services sociaux ont rencontré 91 députés dans toutes les régions du Québec, afin d'obtenir des engagements fermes sur la question de leur financement. Ces organismes souhaitent que le prochain budget du gouvernement tienne compte de leurs besoins financiers qui sont criants. Ils réclament un investissement de 189 millions sur quatre ans.

La grande majorité des députés rencontrés se sont montrés sensibles à la cause et reconnaissent que les organismes sont des partenaires importants dans le système de santé et de services sociaux et qu'ils jouent un rôle prépondérant auprès de la population. Comme Christine St-Pierre, ministre de la Culture et des Communications, Pierre Arcand, ministre des relations internationales s'est engagé à parler des besoins des organismes au Conseil des ministres. M. Arcand a dit constater tous les jours les conséquences de la pauvreté et l'importance du travail des organismes. Marguerite Blais, ministre responsable des aînés, s'est dite elle aussi touchée par les difficultés vécues par les familles, les personnes âgées et s'est engagée à ramener le dossier au Caucus Libéral.

Les députés de l'opposition ont aussi promis de faire des représentations pour rapporter les revendications des organismes à l'Assemblée Nationale et auprès des ministres de la Santé et des Services sociaux. *« La contribution et le travail des organismes communautaires sont inestimables. Les services qu'ils rendent aux personnes vulnérables sont indispensables au réseau de santé et de services sociaux. Reconnaître leur travail, c'est aussi reconnaître qu'actuellement, la demande est en forte hausse et que les ressources travaillent dans des conditions difficiles. La ministre déléguée aux Services sociaux, Lise Thériault, a l'obligation aujourd'hui de donner un signal clair en passant de la parole aux actes avec une reconnaissance financière »,* a indiqué la députée Danielle Doyer porte-parole de l'opposition officielle en matière de services sociaux.

Dans les prochaines semaines, on doit donc s'attendre à ce que la question des organismes communautaires soit discutée dans toutes les instances liées à la députation du Québec. Pour répondre aux questions, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Yves Bolduc et la ministre déléguée aux Services sociaux, Lise Thériault, devront démontrer leur leadership dans le dossier. Les organismes communautaires somment leur gouvernement d'agir de façon responsable en ces temps de crise. Le gouvernement doit faire des choix budgétaires pour préserver le filet social et la santé des populations plus vulnérables.

Madame Thériault, qui a conscience de l'importance du dossier, a pris le temps de rencontrer ses collègues libéraux avant les visites du 16 novembre. Suite à cette mobilisation réussie, les membres de la Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires ont bon espoir d'avoir des réponses de la part des responsables de la santé. Ils ont l'intention de surveiller de près les engagements des députés et de continuer à faire valoir leur demande d'un réinvestissement de 189 millions de dollars sur quatre ans dans le *Programme de soutien aux organismes communautaires,* pour le financement à la mission de base des organismes.

Dans ce sens, une délégation de la CTROC a été accueillie à l'Assemblée Nationale à l'initiative du Parti Québécois. La députée péquiste de la Matapédia, madame Danielle Doyer ainsi que la députée adéquiste de Lotbinière, madame Sylvie Roy ont toutes deux réitéré leur appui aux revendications des organismes communautaires en santé et services sociaux.

Les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux estiment que le gouvernement dispose des fonds nécessaires s'il fait le ménage dans les ministères et organismes du gouvernement du Québec et si une commission d'enquête sur la construction est tenue.

Source « Le tour d'y voir » 26 novembre 2009.

Doc Mailloux

Jugement rendu !

C'est le 9 novembre dernier que le conseil de discipline du Collège des Médecins du Québec rendait sa décision concernant le médecin psychiatre de Trois Rivière, le Dr Pierre Mailloux, bien connu pour ses gestes d'éclats. Déclaré coupable sur 13 des 14 chefs d'accusations dont il faisait l'objet.

Cette décision s'ajoute à celle rendue au mois de septembre dernier, concernant des propos jugés offensants à l'endroit des Noirs. Entre autres, la présente décision ne porte pas sur des déclarations faites par le Dr Mailloux dans les médias mais bien sur son comportement auprès de ses patients. Dans un document daté du jeudi 5 novembre, le conseil de discipline estime que le syndic adjoint du collège des Médecins, Jean Claude Fortin eut raison de porter plainte contre le psychiatre trifluvien pour avoir, à plusieurs reprises «intempestivement» posé des diagnostics à des patients et leur avoir prescrit une médication inadaptée à leurs conditions, souvent des doses massives de neuroleptiques. À cet égard, la prescription abusive est un phénomène plus répandu que les gens voudraient bien le croire.

Il est, selon moi, important de se demander combien de médecins peuvent « surprescrire » des médicaments. Vous êtes-vous déjà demandé si tous les médicaments que vous prescrit votre médecin sont absolument essentiels. Regardez dans votre entourage et interrogez-vous à savoir si les gens qui vous entourent ne sont pas dépendants des médicaments qu'ils consomment. Personnellement, je puis vous affirmer que vivant dans un complexe d'habitation pour personnes en santé mentale, je ne cesse de me surprendre des quantités astronomiques que certaines de mes connaissances consomment chaque mois, chaque semaine, chaque jour. Bien-sûr, je ne suis ni pharmacien, ni médecin, mais ça me fait toujours un drôle d'impression lorsque je vois combien de médicaments les gens peuvent avaler. Conclusion, à voir toute cette surconsommation de médicaments, et produits pharmaceutiques, il est inquiétant et même tragique de voir les prescriptions qui peuvent sortir des cabinets des médecins et autres spécialistes. Ce n'est pas étonnant de constater que les compagnies pharmaceutiques s'enrichissent d'une façon que je qualifierais d'indécente.

Une chose fort importante, le but de cet article n'est nullement de dire à qui que ce soit de restreindre l'utilisation des médicaments, mais plutôt, adopter une démarche éclairée, responsable en ce qui concerne la gestion des médicaments. À ce sujet, je vous invite à consulter le Guide personnel sur la gestion autonome de la médication (GAM) publié par le Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec.

FIN

Éric Harris

Note : http://fr.wikipedia.org/wiki/Surprescription
http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/L_Etude.pdf
http://lcn.canoe.ca//infos/faitsdivers/archives/2009/11/20091109-114853.html

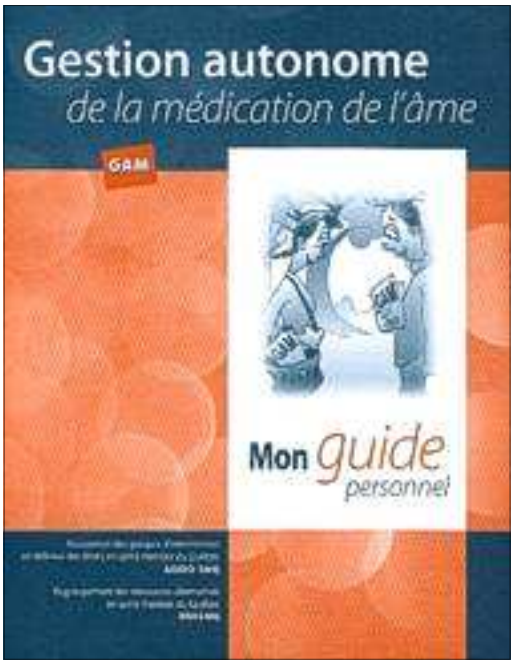

http://www.rrasmq.com/publications.html#gam

Billet doux

Miroir ,Miroir dit-moi qui est la plus belle
Ok, on le sait, c'est Angélina Jolie!

Nous vivons à une époque ou le culte de la beauté fait bien des victimes. Nous n 'avons qu'a penser aux troubles de l'alimentation qui peuvent conduire jusqu'à la mort ainsi qu'aux innombrables complexes dont nous pouvons être affligés. L' image des femmes que projettent les magazines ainsi que les pubs à la télé (jeunes, maigres et belles) ne correspond pas à la réalité de Madame Tout-le-monde.

L'Espagne a même dût promulguer une loi afin que les mannequins ayant un poids insuffisant ne puissent pas participer aux défilés de mode dans ce pays. Tout cela pour tenter d'endiguer les ravages causés par l'anorexie et la boulimie. On peut d'ailleurs lire dans le numéro d'août dernier du magazine Châtelaine qu'…." il y a 15 ans, les mannequins devaient pouvoir se glisser dans un jeans de taille 4 ou 6. Aujourd'hui , on demande à des filles de(5 pi 10 po) d' entrer dans du zéro."On y apprend également qu' il y a quelques années deux tops modèles sud-américaines sont mortes d' anorexie. L' une d'entre elle mesurait (5pi 8po) et ne pesait que 88 livres. Son agence faisait pression sur elle afin d'être plus mince sous prétexte que cela aiderait sa carrière. Elle n'avait que 21 ans. Prendre de l'âge est également difficile pour les femmes.

Nous sommes dans une société ou une femme vieillissante n'a plus de pouvoir de séduction contrairement aux hommes. C'est totalement injuste, mais c'est la triste réalité.

Le phénomène de l'âgisme affecte principalement les femmes. Les comédiennes dénoncent souvent ce dictat car à partir de quarante ans les bons rôles se font plus rares. De nombreuses actrices devenues quadragénaires sont tombées dans l' oubli. Les hommes quant à eux ne sont pas affectés par ce genre de discrimination dans le milieu artistique de même que dans la société en général. En effet, combien de femmes craquent sur les hommes aux tempes grises. .Comme le disait si bien Maurice Richard dans une vielle pub de Grecian's Formula "Je conserve juste un peu de gris les femmes aiment bien ça". Pour la gente féminine la réalité s'avère beaucoup plus cruelle.

Les filles comprennent vite l'adage"…du temps l'inévitable outrage.". Toute cette l'industrie cosmétique milliardaire tire profit de notre peur de vieillir. Quant à la chirurgie esthétique, elle fait des affaires d'or. Ce n'est pas étonnant de se sentir moche en regardant des magazines où les filles qu'on y retrouvent ont 20 ans "gros max ".Elles sont maquillées ,certaines d'entres elles sont déjà passées sous le bistouri, et comme si ce n'était pas assez leurs photos sont retouchées. On n'a qu'a penser à Britney Spears dont les parents ont offert en cadeau d'anniversaire- pour ses 16 ans- une augmentation mammaire. Il est regrettable qu'au lieu de pratiquer cette intervention, aucun chirurgien n'ait pût à la place lui implanter un peu de plomb dans la cervelle. Cela lui aurait éviter de ce mettre autant de poudre dans le nez plutôt que sur celui-ci…Cette même demoiselle vient de se payer pour 350 000$(US) de chirurgie dans le but de se faire refaire toute la "devanture." Tout cela pour se promener sur les plages, dans son mini bikini. Oui. oui, on parle bien de celle qui est considérée comme l'une des responsables de l' hypersexualisation de toutes jeunes filles pour ne pas dire de fillettes .Nous devenons aussi trop exigeant lorsqu'il s'agit du "look" de jeunes enfants.

Qui n'a pas entendu parler des concours de beauté aux États-Unis destinés à des petites filles d'âge préscolaire. Des parents n'hésitent pas à exhiber leurs enfants comme des animaux de foire. Il faut dire que les prix attribués aux gagnantes (ou plutôt à leurs familles) équivaillent à gagner le gros lot .Ces petites sont exploités d'une manière éhontées. On peut se demander ce qu' elles deviendront plus tard avec ce genre d'incitation. Seront-elles de futures Pamela Anderson avec des poitrines gonflées á l'hélium. Vive le féminisme…

Je connais même une mère ,ici au Québec, qui a fait opérer son fils de 5 ans car elle jugeait que ses oreilles étaient un peu trop décollées…C' est dire à quel point la pression sociale est forte lorsque l'on veut un

enfant esthétiquement parfait. Elle craignait que fiston soit l'objet de railleries à l'école du type : He! Le "smatte" avec les oreilles en portes de grange… Mais il y a encore plus…
Des psy ont découvert une " maladie mentale" du nom de dysmorphophobie.-On pourrait se questionner sur l' existence même de cette "maladie ". S'agit-il plutôt d' un mal social fruit d'une société exigeant beauté, jeunesse et perfection ou d' une véritable pathologie.. – Bref, les gens qui en sont atteints se trouvent continuellement des défauts corporels et ne songent qu'a les corriger. D'opérations en opérations, ils ou elles demeurent toujours déçuEs des résultats obtenus. Ces gens ne sont jamais satisfaits de leurs nombreuses "corrections" et ne pensent qu'a leurs prochaine chirurgie esthétique. Certains prétendent que le défunt Michael Jackson en était atteint .En effet, celui-ci a subit un nombre astronomique de chirurgies esthétiques. Son célèbre "pif" en était un exemple pathétique. Ce pauvre appendice nasal a été tellement retouché qu'il devait porter une prothèse afin d'empêcher que celui-ci ne s'écroule… Sinon on aurait pût craindre un "nezcatombe"! D' autres veulent par la chirurgie tenir en échec les ravages du temps.

De plus, ces interventions ne sont pas sans risques. Certaines personnes en meurent comme la tristement célèbre Micheline Charest (co-fondatrice de Cinar) qui succomba après 6 heures passée sous le bistouri (celle-ci avait décidé de s'offrir un véritable "tune-up" coté carrosserie pour son 50ème anniversaire. Cela devait consister à défier ce que l'âge et la gravité avaient fait descendre.. Les grands travaux comprenaient un" face lift", une "remontée mammaire" de même qu' un "dégraissage de bedaine". On peut penser également à des personnalités publiques comme Jeannette Bertrand qui a force de se faire étirer la face" ont des yeux bridés. Il y a aussi la célèbre Régine qui possède des discothèques en France et aux États-Unis. Cette dame âgée a tellement eu recours aux`"lifting "qu'elle est incapable de se fermer complètement la bouche". Il y a donc une limite a se faire à ce que peut effectuer le scalpel.

Il est malheureux de voir à quel point les adolescentes et les femmes adultes sont mal dans leur peau. On a beau décrié ce phénomène, mais sincèrement qui peut condamner quelqu'un qui a recours à toutes cette panoplie beauté et anti-âge?. Qui ne se trouve pas trop grosse? n'aime pas son nez , ses oreilles ,sa poitrine ,son menton, sa dentition, ses lèvres, son ventre, alouette..

Aux États –Unis, on peut même se procurer un produit qui fait pousser les cils. Cette merveille coûte la modique somme de $120 payable tout les deux mois ,soit la durée du tube. Ce produit se nomme Latisse et son ingrédient actif était utilisé au départ pour traiter le glaucome .Les ophtalmologistes ont constaté qu'un des effets secondaires de ce médicament consistait à faire pousser les cils. L'industrie cosmétique a donc sauté sur l'occasion. Ce produit miracle a toutefois des effets secondaires chez certaines personnes. En effet, il peut rendre les yeux bruns d'une manière irréversible et rendre les paupières foncées. Si vous en cesser l'usage ,vos cils redeviendront comme avant. C'est donc un "investissement" à vie…

Comment blâmer toute ses Fashion victims" des stéréotypes de ce qui est considéré beau à une certaine époque dans une certaine culture. En effet, les critères de beauté changent selon les cultures ainsi qu'au travers les âges. Au début du 20ème siècle, les épouses bien en chairs étaient considérées comme de belles femmes et leurs embonpoints témoignaient devant toute la bonne société de la richesse de leurs maris, qui avaient assurément les moyens de bien les nourrir!

Nous sommes tous et toutes des êtres remplis de contradictions. L'auteure de ces lignes a beau dénoncer l'industrie du rêve que représente les cosmétiques ou la chirurgie esthétique pourtant avec du fric et bien que je ne sois pas superficielle j'irais bien chez ce genre de spécialiste. C'est ainsi que par jour de grande déprime et étouffée par mes complexes je m'écrierais" OK Doc , on efface tout et on recommence! "Quant aux plus raisonnables, ils préféreront s'en remettre à la citation de Jean Lesage" Quand on se regarde on se désole, quand on se compare on se console."

FIN

Ce texte est dédié à la mémoire de l'écrivaine Nelly Arcan
1973-2004

Anne-Marie Chatel

Amende de 4 000$ pour des traitements non justifiés

Le Centre hospitalier de Baie-Comeau a été condamné à verser 4000 $ à une dame mise en chambre d'isolement pendant 36 heures et mise en contention pendant plusieurs heures à la suite de son admission en novembre 2006.

«Le personnel infirmier concerné a agi d'une manière insouciante, excessive et déraisonnable», note le juge Guy Ringuet de la Cour des petites créances.

Voyant son état de santé et son moral se détériorer depuis deux semaines, la dame s'est rendue à l'urgence du centre hospitalier le 1er novembre 2006.

Après avoir rencontré le médecin, elle est admise à l'unité de soins psychiatriques en soirée.

Le lendemain matin, devant l'agitation de la dame, le personnel infirmier décide de la mettre en isolement. Vers 14 h, la dame s'agite violemment et le personnel infirmier décide d'appliquer une mesure de contention en attachant la dame aux quatre membres et à l'abdomen. Elle demeurera en contention jusqu'à 19 h 50.

Le 3 novembre, malgré le calme présenté par la dame, celle-ci est demeurée en chambre d'isolement jusqu'à 20 h le soir même.

«La chambre d'isolement n'est pas à la disposition discrétionnaire du personnel et des professionnels de la santé pour punir, rappelle le juge Ringuet. L'isolement n'a pas pour but de punir ou de corriger. La contention et l'isolement sont des mesures d'exception temporaires dont la durée d'application est limitée au temps minimal indispensable.»

Estimant que le personnel infirmier n'avait pas tenté de trouver une autre solution que l'isolement et la contention, et, ce faisant, a brimé les droits garantis par la Charte des droits et libertés de la personne, le juge a décidé d'accorder 3000 $ à la dame pour les préjudices subis et a condamné l'hôpital à lui verser 1000 $ de plus en dommages exemplaires.

(Le Journal de Québec 11-08-09)

PAUVRE TOIT

Maudites « bébittes »

Quelles ne fût pas ma surprise, il a de cela quelques jours d' apercevoir, et de tuer quatre non plutôt cinq coquerelles chez moi le tout en moins deux jours. Je sens que le décompte ne fait que commencer. .Il est vrai que le bloc appartement en est infesté Je dois avouer qu' avant d 'emménager dans ce bloc maudit, je n' avais jamais connu ce genre de situation. Ce n' est qu' après ce déménagement que le problème d' infestation débuta. Je m' étais débarrasser de ces viles choses mais elles sont de retour. Lors d' une nuit d'insomnie qui n' est pas étrangère à la situation, j' eut l'idée de vous informer au sujet de "l'ennemi".

Sachez que même si vous conservez céréales, biscuits, farine et sucre dans des contenants hermétiques (comme je le fais moi-même),vous n'êtes pas à l'abri de ces monstres. De plus, ces sales bestioles adorent la chaleur, l' humidité ainsi que la noirceur… C'est pourquoi on en rencontre souvent dans les cuisines et les salles de bain. Elles apprécient beaucoup les dessous de comptoir puisse que les tuyaux dégagent souvent des gouttelettes d'eau ou elles adorent s'abreuver C'est de leurs affections pour la noirceur qu' est apparut l'expression "arriver comme une "flash light" dans un party de coquerelles" Cela signifie (de façon fort vulgaire) faire son entrée par surprise quelque part afin d'en faire fuir les indésirables. Mais pour en revenir à ces répugnants insectes, il faut savoir qu'ils sont hermaphrodites .En effet, elle possèdent les deux sexes donc deux appareils reproducteurs. Deux coquerelles qui se rencontrent s' amusent à se compter fleurette en se disant "Ok , tu me met enceinte mais après c'est moi qui te rend la pareille". Lorsque qu'une de ces vermines pond des œufs on appelle cela des coques. Elle peuvent en produire environ 3 par mois. Chaque coque contient de 35 à 50 futures coquerelles. Lorsqu' elles sont deux à faire des parties de pattes en l'air ,vous n' avez qu' a faire le calcul. Un détail croustillant sur les mœurs sexuelles de ces sales « bébittes » consiste en leurs attirances irré-

vol 16 no3, décembre 2009

sistibles envers les phéromones dégagées par les excréments de leurs congénères. En effet, cela les excite et leurs donne l'envie de baiser. Ouach! Et moi qui pensait que seuls les êtres humains pouvaient être déviants Quelle chose écoeurante….
.Pensons maintenant aux solutions.

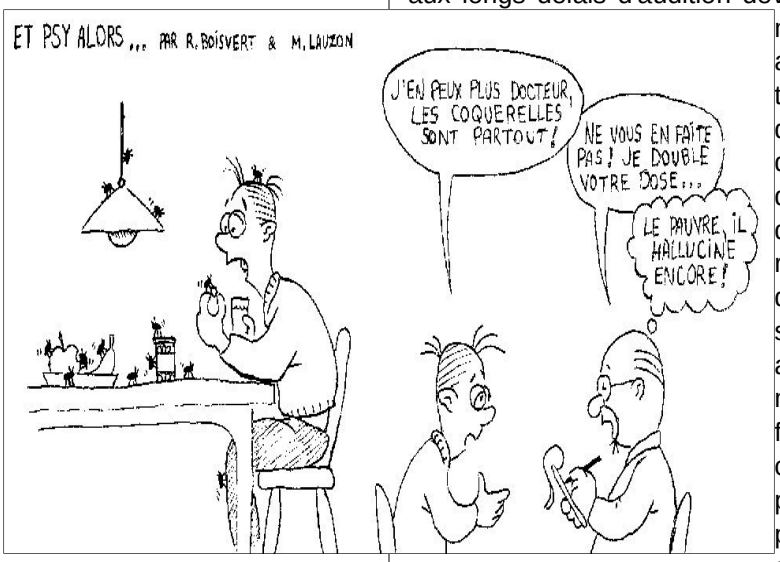

Si votre proprio est du type "branleux", ou "lambineux", bref s' il est du genre procrastiné lorsqu' il est question entres autres de faire venir l' exterminateur, vous pouvez quant même vous vous débrouiller entre-temps. Un produit (et je ne fais pas de pub puisqu' il est vieux comme le monde) peut vous aider. Il s' agit de l' acide borique. C' est une poudre peu dispendieuse dont l'utilisation servait à l' origine à désinfecter les plaies. Nos grands-mères diluaient la substance avec de l' eau et l'appliquaient sur divers bobos. Côté insectes, il ne faut pas diluer cette poudre. Il suffit d'en répandre une mince couche dans les endroits ou bestioles aiment faire leurs petites promenades. Attention, il ne faut pas en mettre une trop grande quantité, puisque pas fou, ces êtres abjectes ne feront que contourner l' obstacle. Ce produit agit au bout d' une dizaine de jours. .Il existe également sur le marché des produits dit naturel qui peuvent vous aider .Attention cependant à certains produits qui ne font qu'attirer l' ennemi, qui grâce à leurs formidables facultés d' adaptation finissent par s'en délecter.

La véritable solution consiste cependant à faire exterminer le bloc appartement au complet. Ce n' est pas toujours simple. En effet, certains propriétaires ont de la difficulté à capter le message. Il faut parfois leurs faire plusieurs demandes avant qu'ils n'émergent de leur coma La seule option qu'il vous reste consiste à faire parvenir une mise en demeure au proprio (d'en garder une photocopie.). Envoyer-lui le tout par courrier enregistré et à défaut de réponse positive de la part du locateur, adressez-vous à la Régie du logement. (surtout s'il s' agit d un problème récurant). Celle-ci pourrait annuler votre bail et contraindre le délinquant à payer votre déménagement. Par contre, peut-être cela le réveillera. Quant aux longs délais d'audition devant la Régie du logement, les coquerelles auront eue tellement le temps de se reproduire et seront rendues si nombreuses qu'elles se croiront devenues propriétaires. Elles décideront de reprendre possession de votre logement afin d' y loger des membres de leurs familles. .Enfin, bon courage et n'hésitez pas à achaler le proprio afin qu' il prenne ses responsabilités. Heureusement pour moi, suite à un appel ainsi qu' a une missive, le propriétaire a agit promptement. Tout cela grâce au vieil adage "les paroles s' envolent mais les écrits restent" (surtout si vous vous en gardez des copies) De toute façon un locateur responsable demandera à l' exterminateur de quel appartement provient le foyer d' infestation et agira en conséquence. Il pourra mettre en demeure le locataire délinquant afin de mettre un terme à sa négligence voire à sa malpropreté.

.Avertissement

L'acide borique est toxique, il ne faut pas en répondre dans les endroits ou il y a de la nourriture ni dans les recoins ou les enfants et les animaux domestiques se baladent. De plus, ce produit ne remplace pas une extermination dans tout l'immeuble. Si le locateur ne fait pas son devoir et que vous utiliser de l'acide borique, les cafards quitteront votre appart. et iront augmenter le problème de vos voisins. Assurer vous de prévenir vos voisins d'exercer leurs droits. Faites comme ces « bébittes » maudites faites front communs afin de défendre votre territoire..Un pour tous et tous pour un.

FIN

Anonyme

Le Projet RADIS (Rapport d'abus et de discrimination)

Objectifs du projet

Le projet RADIS vise à dresser un portrait des abus policiers perpétrés à l'endroit des personnes appartenant à des groupes marginalisés afin de dénoncer le phénomène. Par ailleurs, le projet vise à :

- Faciliter l'accès des personnes victimes d'abus policiers à des ressources pouvant les soutenir
- Sensibiliser les populations visées à l'importance de défendre leurs droits
- Fournir aux intervenantEs œuvrant auprès des populations visées des outils d'intervention ainsi que de l'information pour accompagner les personnes dans leurs démarches

Les trois phases d'un projet d'envergure

Phase I. Formation (des intervenantEs et des personnes) et cueillette de données

- Présentation du projet aux intervenantEs des milieux visés et exercice d'appropriation de l'outil (formulaire)*
- Formation des intervenantEs qui en sentent le besoin sur l'accompagnement dans les démarches en déontologie policière et sur la contestation de contraventions
- Publicisation de l'outil auprès des groupes visés
- Consultation de groupes témoins (focus groups) parmi les populations visées
- Comptabilisation des formulaires remplis (par CACTUS Mtl)

Phase II. Analyse des résultats et élaboration d'un portrait de la situation

- Par la rédaction d'un document d'analyse

Phase III. Mobilisation

- Sortie publique en vue de dénoncer la faiblesse du processus de déontologie policière de même que les faibles possibilités de recours des personnes en cas d'abus et de discrimination auprès des ministères de la Justice et de la Sécurité publique. Par la même occasion, disposer d'un état de situation général des types d'abus et de la réaction des personnes qui en sont victimes.

Une formation dans les organismes sur le Projet RADIS

L'Opération et la Clinique Droits Devant du RAPSIM offre, avec le concours d'intervenantEs du Projet RADIS et d'étudiantes en droit de ProBono UQAM, des formations sur le Projet RADIS (Rapport d'abus et de discrimination) et sur la Contestation (comment contester, etc.). Celles-ci peuvent prendre plusieurs formes, les principales étant :

- Une courte présentation de 20 à 30 minutes dans le cadre d'une rencontre (réunion d'équipe, par exemple) ou d'une activité (destinée aux personnes qui fréquentent votre ressource, etc.);

- En intégrant la formation sur la Contestation et RADIS à une formation ou un atelier plus large sur la judiciarisation, la procédure pénale (contraventions) et la défense de droits individuelle. Pour plus d'information ou pour prendre rendez-vous, contactez-nous via le (514) 879-1949 ou à cliniquedroitsdevant@yahoo.fr.

Pour plus d'informations sur le Projet RADIS (Rapport d'Abus et de Discriminations), contactez-nous au (514) 562-4450 ou à radisprojet1@gmail.com**.**

Vous pouvez trouver le formulaire à l'adresse suivante: http://www.rapsim.org/docs/Formulaire%20RADIS.pdf

LA FOIRE AUX FANTASMES : 5- L'usage du tabac est mortelle

Vous êtes né un vendredi Saint. Vous auriez, de beaucoup, préféré naître le jour de la résurrection mais à cette date votre père devait s'envoler vers un pays sous-développé négocier la relocalisation de ses usines et votre mère tenait coûte que coûte à l'accompagner. Elle rêvait depuis des années d'une magnifique peau d'animal sauvage, lion, girafe, gazelle – un petit rien en fourrure- dans les teintes du boudoir de votre modeste demeure. Vous n'alliez quand même pas lui gâcher ce plaisir. Votre naissance a donc été provoquée.

A peine le cordon ombilical coupé une nourrice vous a pris en charge. Ainsi vous n'avez jamais goûté au lait maternel et en avez gardé une rancoeur qui, c'est votre conviction, justifiera les avatars de votre existence. Rien n'est plus faux. Vers l'âge de trois ans votre témérité et votre goût des jeux dangereux témoignent d'un mépris de la peur qui aurait conduit n'importe quel observateur perspicace à conclure que vous étiez un délinquant en puissance (1). Peut importe d'ailleurs, dès que vos parents ont su qu'ils auraient un garçon, la décision fut prise de ne plus se reproduire et votre destinée toute tracée. Leur acharnement à faire de vous l'héritier de l'empire industriel ne tolérera aucun obstacle.

Â 12 ans, fort peu doué pour la joie de vivre et le bonheur factice, blasé d'une existence dorée, vous faites une première tentative de suicide lors d'un cocktail de bienfaisance au profit des lépreux du Groenland. Votre mère, aguerrie aux usages mondains, détourne l'attention de invités et simule un évanouissement qui restera dans les annales de la bonne société un modèle d'élégance et de bon goût. Piqué au vif, votre père prend cette manifestation d'indépendance comme un affront irréparable. Il renvoie le précepteur, loue les services d'une équipe de garde du corps et s'adjoint la collaboration d'un psychiatre à demeure. Surpris, vous découvrez qu'il n'est pas nécessaire que votre cœur s'arrête de battre pour cesser de vivre. La somme des diagnostics psychiatriques qui redéfinissent votre identité est une condamnation à mort sans appel.

Chaque fois qu'avec roublardise vous déjouez l'attention constante dont vous êtes l'objet, vous êtes mis en contention. Malgré l'inconfort, c'est presque une récompense car ce sont les seuls instants où vous avez une totale liberté de penser. Cela fait son temps. Indomptable, mu d'un zèle et d'une ardeur inépuisable vous accumulez les frasques : Menus larcins, maltraitance de la domesticité, destruction du mobilier. Le saccage du patrimoine familial devient systématique – deux Picasso, un Renoir et quelques Giacometti. La peau de girafe est sauvée in extremis du massacre. Ni les «antidépréciateurs», ni le «neuroseptique» administrés à des doses paranormales n'ont l'effet escompté sur le fonctionnement chaotique de vos neurotransmetteurs. Les gardes du corps se succèdent à un rythme effréné victimes d'épuisement professionnel ou du syndrome de choc post traumatique. Les dommages collatéraux en pareille entreprise sont inévitables. Seul le psychiatre, en bon tortionnaire, stimulé par votre résistance, suggère de transformer l'un des pavillons du parc en clinique de sismothérapie. Malgré les études convaincantes qui leur sont présentées, vos parents craignent qu'une telle méthode n'altère l'investissement de leur vie. Ils déci-

vol 16 no3, décembre 2009

dent d'organiser une brillante garden-party où seront conviés les enfants d'une école de réforme sur lesquels l'homme de science testera le matériel. On ne prend jamais assez de précaution. Le résultat les enchante. Néanmoins, le rapport qualité coût se révélera déficitaire. Jamais vous ne réussirez à oublier et au fil des ans vous deviendrez un tueur impitoyable dont l'unique cible sera lui-même.

Un soir d'été, le responsable de l'équipe de nuit néglige de vous sangler. Vous faites semblant de dormir. Entre deux rondes, vous vous glissez par une lucarne du grenier. Debout au bord du toit, vous lancer une pièce de monnaie imaginaire. Pile ou face? Côté cour ou côté jardin. Peu importe. Face! Vous sautez et vous tombez pile sur votre psychiatre qui vient tout juste d'allumer, sans le savoir, sa dernière cigarette.

(1) Une étude de *L'américan journal of psychiatriy* conclue entre autre que les jeunes enfants qui n'ont pas de réactions de peur à des situations effrayantes ont des prédispositions à devenir des délinquants. J'en fais ici une interprétation libérale.

Le fou du Roi

Chronique artistique
L'art de se sentir impuissant à s'en dégoutter

Y a-t-il quelque chose de plus désolant, qui n'entraîne que mépris envers soi-même que l'impuissance que l'on peut ressentir face à la détresse de nos frères humains, surtout lorsque l'on tente de se protéger envers et contre les sentiments qui devraient nous faire réagir et surtout s'engager. Un texte de notre cher Daniel Bélanger l'illustre de façon magistrale.

Cette pièce s'intitule « Monsieur verbêtre » et se retrouve sur l'album « Quatres saisons dans le désordre ». Un bel exercice de conscience que nous devrions tous faire afin de ne pas sombrer dans l'indifférence… (Cet engagement est possible sur le plan individuel de par la simple liberté d'expression que dans le cadre plus formel d'un groupe.)

Anne-Marie

Monsieur verbêtre

J'étais à être
J'étais à être bien
Tibétain
Près de tout ce qui est sain
Calme félin
J'avais besoin de trois fois rien

1. L'amour des miens
2. Du pain demain
3. Et je sais plus quoi

Il pleut je dors
Mais pas quand c'est soleil
C'est froid je lis
Dans l'équateur de mon lit
Bien à l'abri
Des Appalaches sous le tapis
Hors des visions d'horreur de mon prochain
Qui va, qui vient
Qui crève puis qu'on oublie

Je suis à être
Par moi sans les autres
Et quand je le suis
De mon visage glauque
Mon cœur s'écœure
Il bat la vie qui elle me bat
Je suis beau joueur
La solitude avec ou sans
C'est contraignant

Joignez-vous à

ACTION AUTONOMIE

Le collectif pour la défense des droits
en santé mentale de
Montréal

Action Autonomie est un organisme sans but lucratif. Il a été mis sur pied pour et par des personnes convaincues de la nécessité de se regrouper afin de faire valoir leurs droits.

La promotion et la défense de vos droits	Diffuser de l'information sur le droits et les recours à ses membres, aux usagers et à la population. Faciliter l'accès aux mécanismes de traitement des plaintes. Assurer le respect des droits et l'accès à des services de qualité. Veiller au respect des droits fondamentaux, ex. droit à la liberté, à l'intégrité, à la vie privée... Faire des représentations et réaliser des actions afin de promouvoir et défendre les droits des personnes vivant des problèmes de santé mentale.

Bienvenue

Action Autonomie

1260 Ste-Catherine Est
2e étage, bureau 208
Montréal, Qc
H2L 2H2
(En face du métro Beaudry)
téléphone: 525-5060
télécopie: 525-5580
www.actionautonomie.qc.ca
lecollectif@actionautonomie.qc.ca